



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gaza : Un an après les mesures conservatoires ordonnées par la Cour Internationale de Justice, 26 ONG dénoncent un an d'entraves des autorités israéliennes à la réponse humanitaire

Neuchâtel, le 28 janvier 2025

Un nouveau rapport signé par 26 ONG opérant à Gaza, dont Médecins du Monde, a révélé que les autorités israéliennes ont échoué en tous points à améliorer l'accès humanitaire au cours de l'année passée malgré l'avis rendu par la Cour internationale de Justice (CIJ) en janvier 2024. Cette décision de justice exigeait d'Israël la mise en œuvre de mesures conservatoires immédiates pour protéger les Palestiniens à Gaza d'actes de génocide et de préjudices irréparables à leurs droits. Alors qu'une pause dans les hostilités permet enfin une entrée de l'aide plus proportionnée et adaptée, les ONGs appellent à un cessez-le-feu permanent et demandent à ce que les responsables rendent des comptes pour éviter la répétition de cycles de négligence et d'impunité.

Une enquête¹ a été menée par des ONGs dont Médecins du Monde, Oxfam, Islamic Relief, ActionAid. Elle a révélé le refus et la restriction systématique des autorités israéliennes dans l'acheminement de l'aide, des biens et des services de première nécessité, aussi bien à l'entrée de Gaza qu'à l'intérieur du territoire malgré les mesures conservatoires émises par la CIJ, le 26 janvier 2024. Aucune action concrète n'a été observée pour répondre aux besoins et améliorer les conditions humanitaires dramatiques à Gaza. Cette inaction a engendré une aggravation de la crise, en violation flagrante de l'avis rendu par la CIJ. Le non-respect de ces mesures se déroule dans un contexte d'attaques israéliennes de grande envergure. Ces offensives ont causé la mort de nombreux civils. Elles ont également détruit des infrastructures civiles essentielles, y compris des hôpitaux et des structures de santé.

L'acheminement de biens essentiels, tels que la nourriture, l'eau, le carburant, d'abris et d'équipements sanitaires et d'hygiène a été bien en deçà du minimum nécessaire à la survie des Palestiniens.

Dans une enquête, 35 ONGs ont partagé leur expérience opérationnelle à Gaza depuis l'avis rendu par la CIJ le 26 janvier 2024, jusqu'à l'accord de cessez-le-feu qui a débuté le 19 janvier 2025:

- 93 % des organisations humanitaires interrogées ont été contraintes de déplacer leurs opérations au moins une fois, principalement en raison des ordres de déplacement

¹ L'enquête, intégrée au rapport sur l'accès humanitaire, a été produite par 35 ONG et a observé le non-respect d'Israël aux mesures prononcées par la CIJ le 26 janvier 2024.

imposés par les autorités Israéliennes et des offensives militaires.

- 82 % des organisations signalent une détérioration des conditions d'acheminement de matériel au cours de l'année 2024.
- 72 % des organisations humanitaires interrogées témoignent de dégâts matériels causés à leurs locaux en raison d'attaques terrestres ou aériennes par les forces israéliennes au moins une fois depuis le 26 janvier 2024. De nombreuses organisations signalent plusieurs attaques.
- 94 % des travailleurs humanitaires des organisations interrogées ont été déplacés au moins une fois et pour nombre d'entre eux, à plusieurs reprises.

« Nos équipes sont soulagées par la pause dans les hostilités mais elles sont également épuisées et sidérées par l'ampleur des destructions et l'effondrement quasi-totale du système de santé. »

Morgane Rousseau, Directrice de Médecins du Monde.

Le rapport souligne également l'échec des Etats tiers à prévenir les atrocités perpétrées à l'encontre des Palestiniens et notamment le risque de génocide. Il met en évidence le fait que certains Etats continuent de fournir des armes au gouvernement israélien, tout en s'abstenant de dénoncer les violations du droit international ou de prendre des mesures concrètes pour prévenir ces violations.

Les ONGs exigent un accès humanitaire durable et sans entrave et appellent la communauté internationale à traiter de toute urgence les violations en cours du droit international commises par les autorités israéliennes.

Contact presse :



Antoine Morata
Responsable communication et médias

Tel : + 41 32 725 36 16
Mob : + 41 78 854 32 65
Rue du Château 19
2000 Neuchâtel